



Compte Rendu de Réunion du Conseil Municipal du 13 janvier 2020

- Assurance groupe (assurance du personnel et indemnités en cas de maladie)
- Point Délibérations Modificatives
- Délibération SIEMML rue de la gare
- PFAC Roulière
- Gens du voyage
- Modification du RIFSEP
- Questions et informations diverses

<i>Relevé synthétique des sujets à traiter</i>	<i>Décisions</i>
<p><u>Assurances Groupe avec le Centre de Gestion (JL) :</u> Le contrat d'assurance du personnel en cours avec le Centre de Gestion arrive à échéance au 31 décembre prochain (2020). Ce dernier demande aux collectivités adhérentes si elles veulent renouveler leur rattachement à l'appel d'offres lancé par eux Le contrat sera souscrit en capitalisation – il couvrira l'ensemble des risques statutaires :</p> <ul style="list-style-type: none">• Maladies et accidents de la vie privée - Accident de travail• Maladies professionnelles• Toutes incapacités temporaires de travail et frais inhérents• Maternité Paternité Adoption - Décès <p>Franchise : aucune, hormis pour ce qui concerne les arrêts maladie ordinaire (30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours) En option : proposition d'une tarification avec introduction d'une franchise de 10 jours fermes pour les accidents de travail et maladies professionnelles Couverture des charges patronales (facultative) <i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour choisir ou non ce groupement auprès du centre de gestion pour lancer l'AO.</i></p>	<p>Dans un premier temps, il s'agit uniquement de valider le fait de s'inscrire dans le groupement de communes pour le lancement de l'Appel d'Offres par le Centre de Gestion</p> <p>Accord à l'unanimité</p>
<p><u>Point sur les délibérations modificatives (JL) :</u> Afin de clôturer l'exercice 2019, certains crédits peuvent s'avérer insuffisants mais ne sont pas connus à ce jour. N'ayant pas suffisamment de détails, ils seront précisés lors de la séance si besoin</p>	<p>Après vérification des crédits budgétaires, il n'est pas nécessaire de les réajuster</p>
<p><u>SIEMML : Rue de la Gare (JL)</u> Le SIEMML est intervenu pour procéder à un dépannage route de la Gare (la lanterne en face de la famille Bachelot était cassée, problème d'étanchéité, cela disjonctait) Cette intervention s'élève à 345.16 € et le fonds de concours à verser à 258.87 €. <i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour verser ce fonds de concours.</i></p>	<p>Accord à l'unanimité pour le dépannage</p>
<p><u>PFAC de La Roulière (JL) :</u> Tout propriétaire concerné par l'assainissement collectif est redevable de la participation pour l'assainissement collectifs (PFAC) et Podelhia a bien payé sa PFAC sur les terrains vendus. <i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour confirmer cette proposition de prise en charge</i></p>	<p>Comme convenu, la collectivité prend à sa charge les 8 terrains déjà vendus</p> <p>Approbation à l'unanimité</p>
<p><u>Gens du voyage (RB):</u> Une étude complète a été faite avec un programme diversifié sur l'ensemble du territoire et induit la répartition d'aires d'accueil, de logements adaptés ... le cout d'investissement sera porté par la CCALS (de 1,2 à 1,5 millions d'euros) mais une part du fonctionnement va revenir aux communes, ce qui correspondra pour Etriché à une fourchette de 2 286 à 3 346 € par un prorata population. Cela n'impactera pas le budget 2020. <i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour confirmer cette proposition</i></p>	<p>Adopté à l'unanimité moins 1 abstention</p>
<p><u>RIFSEP (RB):</u> En raison de modifications de fonctions de plusieurs agents, le RIFSEP-IFSE doit être ajusté. <i>Le Conseil Municipal doit statuer sur ces modifications</i></p>	<p>Accord unanime du conseil</p>
<p><u>Questions diverses :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Aménagement de la rue Charles de Gaulle et de la place de la Croix Verte et présentation du nouveau devis – JL	<p>Après étude détaillée il y a un surcout de 30 % par rapport aux prévisions initiales qui s'élevaient à 226 000 € HT Les travaux sont prévus en mai 2020</p>